



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023.01 - AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) OPERATIONS 39 ET 49 - MEDIATHEQUE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	2 FEVRIER 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	9 FEVRIER 2023
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint		X		Régis EMERIAU
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM		X		Caroline GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Delphine FLOIRAT
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM		X		Marc BOISSEAU
MALVILLE Frédéric, CM		X		Aline FONTAINE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		André VEYSSIERE



**AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)
OPERATIONS 39 ET 49 - MEDIATHEQUE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2022.74 en date du 06/12/2022 relative à l'AP/CP opération 39 médiathèque et à l'AP/CP opération 49 équipements de la médiathèque ;

- 1) Considérant que la totalité des travaux de construction de la médiathèque ne pourra pas être facturée sur l'année 2022 et qu'il y a lieu par conséquent de modifier la répartition des crédits de paiement au titre de 2022 et de 2023 ;
- 2) Considérant qu'il a fallu incorporer dans les travaux la viabilisation du terrain c'est-à-dire les raccordements aux différents réseaux (eau-assainissement-fibre- téléphonie-incendie soit 17 300 € TTC) ;
- 3) Considérant qu'il a fallu également prévoir la mise en place de la vidéo protection et d'un système de contrôle d'accès à la médiathèque (11 434 € TTC)
- 4) Considérant l'avenant de travaux N°3 du lot 2 charpente métallique se chiffrant à 19 616 € TTC
- 5) Considérant que les honoraires de la maîtrise d'œuvre doivent être révisés en fonction du montant total HT des travaux de construction (environ 8 000 € TTC)
- 6) Considérant que certains équipements de la médiathèque n'ont pas pu être livrés et installés dans la médiathèque sur l'année 2022 (raccordements et travaux toujours en cours) et qu'il y a lieu par conséquent de modifier la répartition des crédits de paiement au titre de 2022 et de 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 2 février 2023,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Yannick CLAVIER, Conseiller municipal délégué et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

DECIDE DE :

- 1) Réviser l'AP-CP relative à la construction d'une médiathèque compte 2313 fonction 020 opération 39 médiathèque comme suit (+ 56 350 € TTC) :

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)				
		2019	2020	2021	2022	2023
Médiathèque Opération 39	2 676 350	64 646	28 844	180 541	2 048 218	354 101
RECETTES		Commune : 64 646 Autofinancement	Commune : 28 844 Acompte subvention DRAC	Commune : 180 541 Solde subvention DRAC	Commune : 2 048 218 Subvention Département - autofinancement et emprunt	Commune : 354 101 Autofinancement et subvention

- 2) modifier l'AP-CP relative aux équipements de la médiathèque opération 49 équipements médiathèque fonction 020 comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)	
		2022	2023
Equipements Médiathèque Opération 49	583 000	Frais d'insertion 2033 : 864 € Informatique/multimédia 2051-2183 : 79 974 Fonds documentaires 2188 : 76 863 Mobilier/Signalétique 2184 : 9 360 €	Informatique/multimédia 2051-2183 : 30 126 Fonds documentaires 2188 : 117 537 Mobilier/Signalétique 2184 : 268 276
RECETTES	583 000	Commune : 167 061 € subvention et emprunt	Commune : 415 939 € subvention, emprunt et autofinancement

- 3) modifier la répartition des Crédits de Paiement (CP) comme présentés ci-dessus pour les deux AP/CP.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Publié le **10 FEV. 2023**
ID : 033-213302078-20230210-DEL202301-DE

Fait à Izon, le 9 février 2023

Le secrétaire de séance,

MS

Clément MEZERGUE

Publiée le

Launay

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat